



Règlement du marché artisanal et gourmand

DEROULE DE LA MANIFESTATION

Le marché artisanal et gourmand se déroulera rue de la fontaine à Taxenne (rue bloquée à cet effet)

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC : de 14h30 à 21h00.

Installation des exposants à partir de 13h00

REGLEMENT

Admissions et obligations :

Le marché est réservé aux producteurs et artisans qui seront autorisés par les organisateurs.

Les exposants-vendeurs devront être eux-mêmes les producteurs de produits alimentaires ou d'artisanat d'art.

Seuls les produits cités dans les bulletins d'inscription pourront être vendus sur le marché.

Aucun revendeur ni déballage ne sera accepté.

Les tables et les bancs ne sont pas fournis, merci de vous présenter avec votre matériel, le marché se déroule à l'extérieur. Il sera possible aux exposants d'installer un « vitabri » ou autre installation du même type.

Le prix de l'emplacement est fixé à 10 € la journée.

Le prix unique permettra à chaque exposant de disposer d'un emplacement de taille standard de 5m linéaire.

Une caution de 50€ est demandée à l'inscription.

L'exposant ne peut présenter que des produits répondant à la nomenclature de la manifestation (les produits alimentaires sont soumis au code de la consommation /se référer à l'article R112-9).

Il est interdit de louer ou céder tout ou partie de l'emplacement.

Toute publicité, attraction, animation, décoration...doivent être soumis à l'agrément des organisateurs.

Les exposants sont priés de laisser l'emplacement propre en mettant leurs déchets dans des poubelles qu'ils ramèneront avec eux après la manifestation. Le non respect de cette règle entraînera un encaissement de la caution au profit de l'organisateur.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Les organisateurs établiront un plan de la manifestation et répartiront les emplacements.

Les organisateurs sont exonérés de toutes responsabilités concernant les préjudices commerciaux qui pourraient être subis par l'exposant pour quelque cause que ce soit (retard dans l'ouverture, arrêt prématuré, sinistre quelconque, manquements aux droits et obligations de l'exposant...).

Les exposants devront retourner à l'association le bon d'inscription ci-dessous avant le 31 juillet 2019.

La caution sera restituée aux exposants le 24 août 2019. En cas d'absence la caution sera encaissée au profit des organisateurs.

Marché artisanal et gourmand de Taxenne

Samedi 24 août 2019

Bulletin d'inscription

Nom – Prénom

.....

Raison Sociale - Marque :

.....

Adresse :

.....

CodePostal :.....Ville :.....

Tél. :

Email (obligatoire) :.....

PRODUITS VENDUS (seuls les produits cités dans cet encart pourront être vendus sur votre stand, merci donc d'être précis)

.....
.....
.....

ATTENTION : AUCUN REVENDEUR NI DEBALLAGE NE SERA ACCEPTE SUR LE MARCHÉ. SEULS LES PRODUCTEURS, ASSOCIATIONS, CREATEURS ET ARTISANS SONT INVITES A PARTICIPER AU MARCHÉ DE TAXENNE.

Tarifs exposant :

10 euros / 5 mètres linéaires.....=.....euros

Tables et bancs non fournis, merci de venir avec votre matériel. Le marché se déroule en extérieur, merci de prévoir vitabris, parasols ou barnum si besoin.

Électricité souhaitée (sans supplément): **OUI – NON**
(entourez votre souhait, prévoir vous-même des rallonges)

POUR VALIDER VOTRE PARTICIPATION MERCI DE RENVOYER VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION – SIGNE, DATE et ACCOMPAGNE DE :

- Une photocopie de votre carte d'identité
- Pour les professionnels : Photocopie Extrait Kbis de moins de 3 mois ou Inscription Registre du Commerce ou Registre des Métiers ou Artisan
- Pour les associations : Numéro d'association
- Attestation assurance responsabilité civile - professionnelle
- Votre règlement établi à l'ordre des Campenottes de Taxenne
- Un chèque de caution de 50€ à l'ordre des Campenottes de Taxenne

L'envoi de votre Bulletin de participation atteste l'acceptation du règlement joint. Le remboursement ne se fera qu'en cas d'annulation à l'initiative des organisateurs.

Renvoyez votre bulletin (+ chèques + les documents) à l'adresse ci-dessous :
Campenottes de Taxenne, 2 rue des chevanelles, 39350 TAXENNE

Pour toutes questions concernant les modalités d'exposition :
Emilie CAPELLI, Présidente de l'association, 06 49 82 96 69, ou par mail :
Campenottes.de.taxenne@gmail.com

Date :